

Accusé de réception en préfecture 038-200077014-20220927-22-177-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

DÉLIBERATION 22-177

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 27 septembre 2022

<u>Date de la convocation</u> : 20 septembre 2022 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 51

Etalent Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA; M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir: M. Patrick CURTAUD à Mme Anny GELAS, Mme Florence DAVID à M. Christian PETREQUIN, M. Marc DELEIGUE à M. Thierry KOVACS, M. Fabien KRAEHN à M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC à M. Frédéric BELMONTE, Mme Maryline SILVESTRE à M. Lévon SAKOUNTS.

<u>Absents suppléés</u>: M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI, M. Isidore POLO représenté par Marcelle DELPHIS, M. Thierry SALLANDRE représenté par Mme Joëlle PAOLUCCI.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET: EAU: Rapport d'activité des délégataires de l'eau 2021

Rapporteur: Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code général des collectivités territoriales les délégataires de l'eau potable sont tenus de présenter un rapport annuel sur l'exercice de la compétence sur le territoire de leur contrat. Dès présentation de ces rapports, ces derniers sont inscrits à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2020, Vienne Condrieu Agglomération s'est substituée de droit à l'ensemble des obligations des collectivités antérieurement compétentes.

12 contrats de délégation de service public sont concernés par la présentation de ces rapports. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous :

Contrat	Communes concernées	Délégataire	Début contrat	Fin contrat
Tupin-et-Semons	Tupin-et-Semons	Suez	01/01/2007	31/12/2021
Les Côtes d'Arey	Les Côtes d'Arey	Cholton	01/01/2012	30/04/2022
SIE Nord de Vienne	Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne, Serpalze	Suez	01/01/2009	31/12/2021
SIE Amballon	Estrablin, Eyzin-Pinet, Saint-Sorlin-de- Vienne, Meyssiez, Moidieu-Détourbe	Saur	01/01/2009	30/04/2022

Contrat	Communes concernées	Délégataire	Début contrat	Fin contrat
Saint-Cyr-sur-le- Rhône	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	Cholton	01/04/2016	31/03/2023
Loire-sur-Rhône	Loire-sur-Rhône	Suez	01/01/2012	31/12/2023
Ampuis	Ampuls	Cholton	01/01/2013	31/12/2024
Condrieu	Condrieu	Suez	01/01/2019	31/12/2026
SIE Saint-Romain/ Sainte Colombe	Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe	Suez	01/01/2015	31/12/2026
Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	Suez	01/07/2015	30/06/2027
Jardin	Jardin	Cholton	01/10/2018	30/09/2028
Pont-Evêgue	Pont-Evêgue	Suez	01/01/2017	31/12/2028

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-3 et R 1411-7,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 23 septembre 2022,

VU les 12 rapports d'activité des délégataires présentés ce jour,

VU l'avis du bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public de l'eau suivants :

- Contrat de délégation de service public de Tupin-et-Semons,
- Contrat de délégation de service public des Côtes d'Arey,
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de délégation de service public Loire-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis,
- Contrat de délégation de service public de Condrieu,
- Contrat de délégation de service public de Chasse-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public de Jardin,
- Contrat de délégation de service public de Pont-Evêque,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE de Saint-Romain/Sainte-Colombe,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE de l'Amballon,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE du Nord de Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 03/10/2022

Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services Claude BOUR Pour extrait certifié conforme Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat